COMPTE RENDU
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 23 MAI 2019 à 18h00

Sous la présidence de Jean-Pierre BEAUCLAIR, Maire.
En préambule, monsieur le Maire propose que Jean-Marc ALQUEZAR soit le secrétaire de séance. Le conseil approuve cette proposition.

Présents : BEAUCLAIR Jean-Pierre, KUCHARCZAK Denis, PASCAL Christelle, ALQUEZAR Jean-Marc, CRISTOFOLI Cyril, TELL Marie-Lise, DEMEY Mickaël, LEY Pierre, SANCHEZ Antoine, ANZALONE Carméla, VARET Danielle
Procurations : BERNARD Evelyne à BEAUCLAIR Jean-Pierre, BONNEFOI Thierry à VARET Danielle
Absents : BRASSEL Laure, GALEA Catherine
Après l'appel des membres du conseil, le maire rappelle l'ordre du jour, puis chaque question est traitée dans l'ordre suivant :

1) Prêt de la salle polyvalente

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'association « Les Restos du Cœur » demande à titre gratuit le prêt de la salle polyvalente Louis Aragon pour une soirée de chansons qui aura lieu le samedi 25 mai.

Voté 13 voix pour, adopté à l'unanimité.

2) Délégation au Maire pour la signature de conventions

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que 3 conventions doivent être signées : 2 avec Alès Agglomération pour le transfert de la compétence Assainissement collectif au 1er janvier 2019 et pour l'adhésion de la commune au service ADS, et une avec l'Académie de Montpellier pour l'école numérique.
Il faut donc prendre une délibération pour autoriser le Maire à signer ces conventions.
Voté 13 voix pour, adopté à l'unanimité.

3) Commission communale des impôts directs

Monsieur le Maire rappelle que l'article 650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le Maire.
Elle est composée de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, choisis par les Services des Impôts parmi la liste proposée par le conseil municipal, plus le maire membre d'office qui la préside, au moins un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.
La durée du mandat des membres de cette commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Sont proposés :

- Commissaires domiciliés hors de la commune :

Titulaires	Suppléants
Christian SAVOIE	Jocelyn REBOUL
Denis KUCHARCZAK	Marilyne VERNET

- Commissaires domiciliés sur la commune :

Titulaires	Suppléants
Antoine SANCHEZ	Catherine FLORIN
Paul ROUVERAND	Bernard GEORGER
Evelyne BERNARD	Jean GIRONDO
Christian THERON	Bernard GNILKA
Louis OLLIER	Bernard COULOMB
Gérard CAMUSET	Yves BEERNAERT
Lionel FRANCE	Pierre LEY
Bernard SORTON	Cyril CRISTOFOLI
Gisèle ANDRE	Mickaël DEMEY
Fabrice AUBERT	Roger AUSSEL

Voté 13 voix pour, adopté à l'unanimité.

4) Vente d'un véhicule communal à un particulier

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il y a lieu de vendre le tracteur ISEKI qui est en panne et n'est plus utilisé depuis plusieurs années.
Pour cela il est proposé la vente de ce tracteur au prix de 300€, montant identique à la proposition de reprise faite par Michel Motoculture.
Deux personnes résidant sur la commune étaient intéressées.
Une des personnes intéressées s'étant retirée de la vente, la deuxième reste acquéreuse de ce tracteur en l'état au prix demandé de 300€.
Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'approuver la vente dudit tracteur à cette personne au prix de 300€.
Voté 13 voix pour, adopté à l'unanimité

5) Remboursement de frais pour un conseiller municipal

Le conseiller municipal concerné quitte la salle et ne prend pas part au vote.
Monsieur le maire expose au conseil municipal qu'un conseiller municipal s'est rendu dans le cadre des rencontres des correspondants défense le 4 décembre 2018 à la base militaire de Garons et le 6 mars à la mairie d'Alès.
Il faudrait le dédommager des frais de carburant et de parking. En ce qui concerne le carburant le tarif est de 0,37€ le kilomètre pour un véhicule de 7CV.
La distance parcourue est de 1 aller-retour St Florent sur Auzonnet – Garons soit 144KM et 1 aller-retour St Florent sur Auzonnet – Alès soit 40KM. Les frais s'élèvent à 68,08€ pour le carburant et à 18€ pour le parking soit un total de 86,08€.
Votants : 12
Voté 12 voix pour, adopté à la majorité.

6) Projet de réhabilitation d'un local pour les Restos du Cœur

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que suite à l'expropriation du local des Restos du Cœur sur la commune de St Ambroix, l'association a été relogée provisoirement dans une cave de faible superficie.
Les Restos du Cœur sont à la recherche d'un local pour implanter un centre de distribution qui devrait desservir les communes de la Vallée de l'Auzonnet, ainsi que le Nord d'Alès ce qui désengorgera les antennes de Salindres et de La Grand Combe.
Les responsables des Restos du Cœur seraient intéressés par les locaux des anciennes écoles Jean Macé, au vu de la situation, des facilités de stationnement et de livraisons.
Une convention de mise à disposition des locaux doit être signée avec les Restos du Cœur qui s'engage à participer au financement des travaux. Des travaux de réhabilitation et de désamiantage seront nécessaires.
Votants : 13. Voté 9 voix pour, 1 abstention, 3 contre. Adopté à la majorité.

7) Acquisition d'une parcelle de terrain

Monsieur le maire informe le conseil municipal que dans le cadre des travaux concernant l'aménagement routier sur le CD59, et afin d'améliorer les conditions de circulation, il est apparu nécessaire de procéder à l'acquisition d'une parcelle de terrain cadastrée section AB n°161, lieu-dit l'Eglise, d'une contenance de 366m² appartenant au Conseil Départemental du Gard.
L'acquisition de cette parcelle permettra de créer un élargissement.
Le Conseil Départemental propose de céder la parcelle à l'euro symbolique, les frais de notaire et d'arpentage étant à la charge de la commune.
Voté 13 voix pour, adopté à l'unanimité.

~~8) Annulation d'une délibération du 29/11/2016 (Question ajournée).~~

9) Décision modificative M14

Monsieur le Maire informe qu'il y a lieu d'effectuer les modifications suivantes à la section d'investissement du budget primitif M14 2019 :

AUGMENTATION DE CREDIT DEPENSES		DIMINUTION DE CREDIT DEPENSES	
040/2183	+5 000€	021/2152	-5 000€
TOTAL	+5 000€	TOTAL	-5 000€

AUGMENTATION DE CREDIT RECETTES		DIMINUTION DE CREDIT RECETTES	
040/2804132	+1 671€	010/10222	-1 671€
TOTAL	+1 671€	TOTAL	-1 671€

Voté 11 voix pour, 2 abstentions, adopté à l'unanimité.

10) Décision modificative M49

Monsieur le Maire informe qu'il y a lieu d'effectuer les modifications suivantes à la section d'investissement du budget primitif M49 2019 :

AUGMENTATION DE CREDIT DEPENSES		DIMINUTION DE CREDIT DEPENSES	
21/2156 23/2315	+ 830€ +50 000€	040/1391	-50 830€
TOTAL	+50 830€	TOTAL	-50 830€

AUGMENTATION DE CREDIT RECETTES		DIMINUTION DE CREDIT RECETTES	
040/28156	+50 830€	1641	-50 830€
TOTAL	+50 830€	TOTAL	-50 830€

Voté 11 voix pour, 2 abstentions, adopté à l'unanimité.

Le secrétaire de séance,
Jean-Marc ALQUEZAR.